

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2021**

Après délibération, le Conseil municipal

I. DÉSIGNE MADAME DOMINIQUE ROSTAING-TAYARD EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

- **Décision 06/2021 – 22 juillet 2021** - marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne.
- **Décision 07/2021 – 22 juillet 2021** marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne.
- **Décision 08/2021 – 22 juillet 2021** centre technique municipal et vestiaires de la salle Claude Terrasse
- **Décision 09/2021 – 23 juillet 2021** marché de restructuration des écoles Dolto Lassagne.
- **Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues**

- **PREND** acte de l'ensemble des communications.

IV –AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Avis du Conseil municipal sur l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

- **EMET** un avis favorable sur l'adhésion individuelle de la commune de Quincieux au SRDC.

2. Mise en place d'une charte du télétravail dans le cadre du fonctionnement des services municipaux

- **ADOPTE** la charte du télétravail pour le personnel communal.



3. Mandat spécial pour les élus dans le cadre de la tenue du Congrès des Maires

- **ACCORDE** à titre dérogatoire un mandat spécial à Messieurs Pierre-Jean ZANNETTACCI et Gilles PEYRICHOU dans le cadre de leur participation à la 103e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

- **APPROUVE** le prélèvement des frais de séjour, de transport et d'inscription engagés par ce mandat sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune au chapitre 65,

- **APPROUVE** le remboursement forfaitaire des frais susvisés dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais.

4. Autorisation à donner à Monsieur le Maire d'adhérer aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

- **APPROUVE** l'adhésion aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	Coût agent 80 €
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans cotisation cdg69
Mission d'assistante sociale	2 256 € (188 € par demi-journée x12)
Mission d'archivage pluriannuel	1 260 € (315 €/jours réellement effectués)
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 € à 70 € / dossier Selon le type de dossier

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes et tout acte y afférent.

V –PERSONNEL

5. Renouvellement de l'agrément service civique

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif services civiques au sein de la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 150 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

VI –ENVIRONNEMENT

6. Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable au titre de l'année 2020

- **PREND** acte du rapport 2020.

7. Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des déchets au titre de l'année 2020

- **PREND** acte du rapport 2020.

VII –SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

8. Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer une convention avec l'association BCA (Basket Club Arbreslois) dans le cadre d'une intervention sur les temps scolaires pour l'année scolaire 2021/2022

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et le BCA pour la période précitée.

VIII –CULTURE

9. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la programmation culturelle mutualisée avec les communes de Saint-Germain Nuelles et Bully pour la saison culturelle 2021/2022

- **APPROUVE** le projet de convention entre les communes de Bully, Saint-Germain Nuelles et L'Arbresle relatif à la programmation mutualisée des spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant.

IX –INTERCOMMUNALITE

10. Approbation du schéma de mutualisation du Pays de L'Arbresle avenanté

- **APPROUVE** le schéma de mutualisation du Pays de L'Arbresle avenanté tel que présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte afférent.

X –QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

11. Présentation de la commission accessibilité

Reporté à la prochaine séance

12. Rapport annuel 2020 de l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé)

Ce rapport est consultable en mairie.